

→ SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Clarification des responsabilités



J'ai fait part au ministre du ressenti exprimé par beaucoup d'élus urbains et ruraux du désengagement de l'État

L'AMF s'est beaucoup mobilisée sur ce sujet pendant ces dernières semaines. Il faut à l'évidence, clarifier les responsabilités de l'État et des communes. Nous aborderons d'ailleurs ce sujet au prochain congrès des maires.

Dans cette perspective, le 17 mai dernier, j'ai rencontré, avec une délégation des associations du bloc local, le ministre de l'Intérieur qui est ensuite venu devant le comité directeur de l'AMF, le 8 juin dernier, pour dialoguer avec les élus.

J'ai fait part au ministre du ressenti exprimé par

beaucoup d'élus urbains et ruraux du désengagement de l'État sur le terrain et du transfert aux communes de charges nouvelles, dans un contexte de réduction d'effectifs. Attachés au caractère régalien de la sécurité, les maires veulent que les forces de l'ordre, tant en zone de police que de gendarmerie, continuent à assurer les trois volets de leur mission : proximité,

prévention et répression, partout et pour la totalité de la population.

Concernant les polices municipales, les maires qui ont choisi d'en mettre une en place considèrent qu'elle ne doit pas être une « variable d'ajustement » des forces de l'ordre nationales. Les policiers municipaux jouent, à cet égard, un rôle important et nous souhaitons poursuivre le dialogue avec eux sur tous les sujets qui concernent leur situation professionnelle, comme je l'ai indiqué au ministre, en précisant bien que leur doctrine d'emploi relève des seuls élus qui souhaitent disposer de moyens supplémentaires pour assurer la tranquillité publique.

En matière de prévention de la délinquance, j'ai rappelé qu'il était nécessaire que soit clairement redéfini le rôle des maires et de l'État, l'importance des diagnostics partagés, la présence de tous les acteurs aux réunions des CLSPD et la nécessité d'un engagement financier pluriannuel et formalisé de l'État. Les maires étant confrontés à un cadre juridique assez complexe, j'ai demandé aux services de l'AMF de préparer sur ces sujets, à votre intention, une brochure recensant tous les outils et bonnes pratiques de prévention au service de la tranquillité publique.

Clarification des responsabilités et confiance partagée ente les partenaires, telle est, en résumé, la démarche de l'AMF.